



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2020

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Septième session
Brazzaville (en ligne), 1^{er} – 4 mars 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Panel de haut niveau sur l'action transformatrice et l'investissement pour mieux construire l'avenir après la crise du COVID-19 vers une Afrique résiliente et verte pour la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

Mieux construire l'avenir : Vers une Afrique résiliente et verte pour assurer la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

Note conceptuelle

I. Contexte

1. Les forums régionaux pour le développement durable font partie de l'architecture de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les autres mécanismes de suivi sont l'examen national volontaire et le forum politique de haut niveau pour le développement durable. La création des forums régionaux pour le développement durable découle des résolutions 67/290, 70/1 et 70/299 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces résolutions, entre autres, reconnaissent l'importance de la dimension régionale du développement durable, invitent les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies à contribuer aux travaux des forums politiques de haut niveau pour le développement durable, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles, et encouragent les États Membres à déterminer l'instance régionale la plus appropriée pour contribuer au suivi et à l'examen au forum politique de haut niveau pour le développement durable.

2. Compte tenu de ce qui précède, un Forum régional africain pour le développement durable a été créé et ses missions définies par les résolutions 930 (XLVIII) et 939 (XLIX) de la Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) adoptées en 2015 et 2016, ainsi que par la résolution 961 (LI) de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA adoptée en 2018. Dans le cadre de ces résolutions, la CEA est invitée à organiser tous les ans, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres

* ECA/RFSD/2021/1.



partenaires, des sessions du Forum régional visant à assurer le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. Il s'ensuit que le Forum régional africain pour le développement durable a pour objectif de promouvoir la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 qui se renforcent mutuellement. À cette fin, le Forum se veut une instance multipartite permettant d'assurer le suivi et l'examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des objectifs de ces deux programmes, tout en renforçant l'apprentissage et en faisant campagne pour la mise en place de mesures de politique générale et d'actions efficaces. Il contribue considérablement à renforcer l'engagement multipartite pris par les parties prenantes et les synergies qui existent entre elles ainsi qu'à les faire travailler de concert à la mise en œuvre et à la réalisation des objectifs de développement définis dans les deux programmes. Six sessions du Forum ont été organisées depuis 2015.

II. Thème de la septième session du Forum régional africain pour le développement durable

4. La septième session du Forum régional africain pour le développement durable est organisée sur le thème « Mieux construire l'avenir : Vers une Afrique résiliente et verte pour assurer la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ».

5. Ce thème est aligné sur celui du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021 qui est intitulé « Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19, qui favorise les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : ouvrir une voie inclusive et efficace vers la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable ». Inspirés par la pandémie et les désastres économiques et sociaux qu'elle a entraînés, ces deux thèmes reconnaissent l'importance qu'il y a à reconstruire les systèmes socio-économiques des pays en tirant parti des possibilités offertes par les trajectoires de développement vertes et à faible émission de carbone, en vue de parvenir à une Afrique résiliente, inclusive et durable. Il ressort cependant des trajectoires de croissance actuelles que nombre de pays n'atteindront pas les objectifs de développement durable d'ici à l'échéance de 2030. Pour « ne laisser personne de côté », il faut faire appel à une approche mobilisant l'ensemble de la société et s'employer de façon concertée et ambitieuse à transformer le monde pendant les dix années propices qu'offre la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

6. L'année 2020 s'est avérée très difficile et la pandémie de COVID-19 continue à ravager les économies du monde entier. Nous traversons une des périodes les plus perturbatrices et les plus incertaines de l'histoire. Ayant déclenché une crise économique et de santé publique d'une ampleur inconnue depuis des générations, la pandémie continue d'exacerber les faiblesses socio-économiques systémiques des pays, mettant en lumière les vulnérabilités, les lacunes et les inégalités qui y sont profondément ancrées. Dans la région d'Afrique, en particulier, elle a mis à rude épreuve la résilience sociale, économique, politique et environnementale des pays, imposant un lourd tribut aux pauvres et aux plus vulnérables et mettant en péril des décennies de gains durement acquis en matière de développement. Selon le Fonds monétaire international (FMI), la pandémie de COVID-19 a creusé le déficit de financement du continent jusqu'à le porter à 345 milliards de dollars et a fait dérailler les progrès qui s'accomplissaient dans la réalisation des objectifs de développement durable, plaçant ainsi de nombreux pays africains dans un cercle vicieux où les

problèmes de liquidités, la réduction de la marge de manœuvre budgétaire et le coût de la dette les empêchent de mettre en place bon nombre des mesures de relance et des investissements anticycliques urgents permettant d'assurer une reprise forte. En conséquence, le forum politique de haut niveau de 2020 a invité les pays à s'engager dans des voies de développement durable transformatrices et tenant compte des risques pour réaliser les objectifs de développement durable. Le temps ne jouant pas en notre faveur, nous devons de toute urgence redoubler d'effort à cet égard.

7. La crise du COVID-19 se déroule dans un contexte où les changements climatiques et la perte de biodiversité ont atteint un niveau record. En cette année de bouleversements économiques et sociaux, les perturbations les plus importantes sont peut-être encore à venir. Il est d'ailleurs permis d'affirmer que l'urgence climatique appelle une riposte plus large et plus audacieuse que l'action mondiale contre la pandémie de COVID-19. Nombreux sont ceux qui considèrent, à tort, que la crise climatique est distincte des crises sanitaires et économiques provoquées par la pandémie ; en fait, les trois crises et leurs solutions sont étroitement liées. Le COVID-19 n'est que la dernière manifestation de l'état d'une planète profondément déséquilibrée. Il a mis en évidence le rôle déterminant que la nature joue dans le développement, ainsi que le caractère systémique des risques et les effets en cascade des catastrophes dans les trois dimensions du développement durable. D'origine zoonotique, le COVID-19 résulte, au moins en partie, des pressions exercées par le développement humain sur l'environnement naturel. Le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020 et la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable ont souligné que les sociétés sont tenues de prendre en compte le rôle crucial joué par le capital naturel, notamment par les ressources qu'offre la biodiversité, afin d'établir des économies durables et de renforcer la résilience pour une longue durée. En effet, le milieu naturel est la première ligne de défense de l'humanité contre de nombreux dangers. Nous continuons sans relâche à exploiter la planète et notre niveau d'exploitation dépasse dans de nombreux cas la capacité de régénération des systèmes naturels. Par exemple, avec 3,9 millions d'hectares de forêts perdus chaque année, l'Afrique a enregistré un taux annuel de perte nette de forêts plus élevé que celui de tout autre continent entre 2010 et 2020. D'ailleurs, l'Afrique est le seul continent qui a vu sa perte de forêts augmenter au cours de chacune des trois décennies écoulées depuis 1990¹. Avertissant que la planète est brisée et que l'humanité mène une guerre suicidaire contre le monde naturel, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a récemment demandé d'opérer un changement radical avant qu'il ne soit trop tard. Ses propos ne font que souligner la nécessité d'une action climatique urgente et ambitieuse qui s'explique par le fait que les chocs futurs dépasseront très probablement la pandémie du point de vue de leurs effets à long terme. Pour l'Afrique, qui plus est, les changements climatiques constituent une menace existentielle et compromettent la réalisation du programme de développement du continent. Chaque année, ils coûtent généralement aux pays africains entre 2 et 5 % du produit intérieur brut (PIB), mais peuvent le réduire de 15 %. Certes, les pays africains doivent maintenant faire face aux graves répercussions économiques et sanitaires de la pandémie, mais il est de la plus haute importance que l'action climatique ne soit pas mise de côté au profit des mesures visant à remédier aux dommages économiques colossaux provoqués par la crise du COVID-19. La pandémie a rapproché plus que jamais les impératifs liés à la biodiversité, au climat et à l'économie : la bonne santé de la planète est une condition indispensable pour assurer celle des populations et constitue le fondement d'une économie saine. Pour

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *Évaluation des ressources forestières mondiales 2020* (Rome, 2020). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/forest-resources-assessment/2020/fr#:~:text=La%20superficie%20de%20for%C3%AAAt%20soumise,milliards%20d'hectares%20en%202020>.

mieux construire l'avenir, il faudra accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et déployer des efforts concertés pour renforcer la capacité de l'Afrique à riposter contre les chocs tels que le COVID-19, les changements climatiques et la perte de biodiversité. Ce faisant, les pays africains peuvent remettre la trajectoire de développement sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs, aspirations et cibles énoncés dans l'Agenda 2063, tout en renforçant la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

8. En 2021, la communauté mondiale n'a plus que 10 ans pour atteindre les objectifs de développement durable et 3 ans pour achever le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. En moyenne, les pays africains enregistraient une croissance de plus de 3 % par an avant le début de la pandémie actuelle, un chiffre qui soutenait avantageusement la comparaison avec les taux de croissance enregistrés dans d'autres parties du monde. Malheureusement, cependant, et comme l'ont affirmé le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020 et la session du Forum régional africain pour le développement durable de 2020, la croissance de l'Afrique devrait chuter fortement en raison de la pandémie, qui a sérieusement compromis la capacité des pays africains à répondre aux besoins de leurs populations et à prendre les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable. Les effets immédiats se produisent dans les domaines de la pauvreté (objectif 1), de la sécurité alimentaire (objectif 2), du bien-être des populations (objectif 3) ainsi que du travail décent et de la croissance économique (objectif 8). D'autres répercussions négatives découlent des liens existant entre les objectifs eux-mêmes. On trouvera ci-après un bref résumé de l'état d'avancement des neuf objectifs qui seront examinés de façon approfondie à la session du Forum régional.

a) Objectif 1 (Éliminer l'extrême pauvreté) : neuf personnes extrêmement pauvres sur dix dans le monde vivent en Afrique. Avant le début du COVID-19, les progrès tendant à la réalisation des cibles des objectifs de développement durable relatives à la pauvreté en Afrique ralentissaient déjà, mais la CEA estime que le COVID-19 fera passer 5 à 29 millions de personnes supplémentaires sous le seuil de pauvreté extrême. Quelque 17 % des ménages touchés par le COVID-19 vont connaître la pauvreté, au moins à titre transitoire, et au lieu de la croissance économique d'environ 3,2 % prévue pour 2020, le continent devrait maintenant enregistrer une contraction de son PIB comprise entre 1,8 et 4,1 %² ; si la courbe du COVID-19 ne s'aplatit pas avant 2021, 59 millions de personnes supplémentaires risqueront d'être plongées dans l'extrême pauvreté, ce qui pourrait porter le nombre total d'Africains extrêmement pauvres à 514 millions de personnes. Les inégalités risquent également de s'accroître dans les années à venir. Les répercussions de la pandémie constituent donc des obstacles importants de nature à entraver la réalisation de l'objectif 1 d'ici 2030.

b) Objectif 2 (Éliminer la faim) : le COVID-19 a sérieusement perturbé les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires. Les mesures de confinement limitant la circulation et le commerce transfrontaliers ont exacerbé l'insécurité alimentaire, les pénuries de main-d'œuvre et de matières premières et l'instabilité des prix sur le continent. On estime que quelque 73 millions d'Africains étaient en

² CEA, *Rapport économique sur l'Afrique 2020 : Financements innovants pour le développement des entreprises en Afrique* (Addis-Abeba, 2020). Disponible à l'adresse suivante : https://www.uneca.org/sites/default/files/keymessageanddocuments/ERA2020-HIGHLIGHTS_INTERACTIVE-CONSOLIDATED-FR02.pdf.

situation d'insécurité alimentaire en 2020³. Même avant le début de la pandémie de COVID-19, de nombreux pays africains étaient en proie à des crises alimentaires provoquées notamment par des conflits, des chocs climatiques ou des parasites agricoles. Selon le Programme alimentaire mondial, la pandémie devrait plus que doubler le nombre de personnes souffrant de la faim, le risque étant particulièrement élevé pour les populations urbaines pauvres⁴. Une personne sur cinq en Afrique est déjà sous-alimentée et 64,9 millions d'Africains supplémentaires pourraient se retrouver sans nourriture suffisante, à moins que le COVID-19 ne soit jugulé. Les enfants sont particulièrement vulnérables : ne pouvant pas aller à l'école en raison des restrictions imposées pour lutter contre le COVID-19, de nombreux enfants n'ont plus accès aux repas scolaires, sur lesquels comptent de nombreuses familles.

c) Objectif 3 (Bonne santé et bien-être) : l'effet le plus immédiat de la pandémie de COVID-19 se produit dans le domaine de la santé des personnes. Il convient de relever que l'Afrique enregistre proportionnellement moins de cas d'infection que les autres continents, ayant déclaré 2 334 651 cas et 55 677 décès au 12 décembre 2020, et qu'elle s'en sort peut-être mieux du fait que de nombreux pays africains ont mis en place des mesures de confinement très tôt ou possédaient déjà une bonne connaissance de la gestion des maladies contagieuses, telles que la maladie à virus Ebola. Compte tenu de l'expérience qu'ils ont acquise en matière de gestion de problèmes sanitaires multiples, les pays africains sont aussi relativement bien placés pour gérer les urgences sanitaires au niveau local. Toutefois, à quelques exceptions notables près, les systèmes de santé du continent restent fragiles et il n'y a en moyenne que 1,3 agent de santé pour 1000 personnes⁵. De fait, le continent subit aujourd'hui la plus grave pénurie d'agents de santé au monde et on estime qu'il aura besoin de quelque 6,1 millions d'agents de santé supplémentaires d'ici 2030. En outre, en raison de la pandémie, de nombreux agents de santé sont réaffectés pour soigner les patients atteints du COVID-19, ce qui aggrave la pénurie dans d'autres domaines et a des répercussions sérieuses sur les systèmes de santé déjà fragiles du continent. L'existence de pénuries chroniques de professionnels de la santé constitue une vulnérabilité essentielle qui pourrait entraver les efforts des pays africains visant à assurer l'accès universel aux soins de santé d'ici 2030.

d) Objectif 8 (Travail décent et croissance économique) : même avant la crise du COVID-19, la croissance annuelle du PIB en Afrique était inférieure à l'objectif de 7 % fixé comme taux nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable. Les économies de nombreux pays africains sont désormais susceptibles de se contracter, ce qui va entraver davantage leurs efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable d'ici à l'échéance de 2030. En effet, comme il a été indiqué plus haut, le continent devrait connaître une contraction de son PIB comprise entre 1,8 et 4,1 % en 2020. L'affaiblissement des économies africaines pourrait faire perdre jusqu'à 19 millions d'emplois. Étant donné qu'environ 18 millions de jeunes demandeurs d'emploi entrent sur le marché du travail chaque année, le ralentissement économique lié au COVID-19 va aggraver davantage une situation déjà délicate. Pire encore, plus de 60 % d'Africains et près de 75 % d'Africaines qui travaillent exercent des emplois informels. L'incidence économique de la pandémie sera probablement ressentie très sévèrement dans les zones urbaines

³ Sara Gustafson, *Global Report on Food Crises: 135 millions in 55 countries faced acute hunger in 2019*, International Food Policy Research Institute Blog (23 avril 2020). Disponible à l'adresse suivante : www.ifpri.org/blog/global-report-food-crises-135-million-55-countries-faced-acute-hunger-2019.

⁴ Programme alimentaire mondial, « COVID-19 will double number of people facing food crises unless swift action is taken », 21 avril 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.wfp.org/news/covid-19-will-double-number-people-facing-food-crises-unless-swift-action-taken.

⁵ Organisation mondiale de la santé, base de données de l'Observatoire du personnel de santé en Afrique, 2015.

et l'augmentation du coût de la vie qui devrait se produire dans certaines villes africaines pourrait faire grimper les prix de certaines denrées alimentaires jusqu'à 100 %. En outre, avec leur montant évalué à 26 dollars seulement, les dépenses par habitant des collectivités locales africaines sont les plus faibles du monde : déjà insuffisamment dotées en ressources, de nombreuses collectivités locales n'ont guère les moyens de faire face à la crise du COVID-19.

e) Objectif 10 (Réduire les inégalités) : la pandémie de COVID-19 aggrave les inégalités dans le monde entier, en particulier en Afrique, et les groupes vulnérables, notamment les réfugiés et les migrants, en subissent les répercussions sanitaires et socio-économiques de façon disproportionnée. La faiblesse ou l'absence des filets de sécurité sociale destinés aux tranches de revenus inférieures dans la plupart des pays africains, les confinements et les restrictions imposées en matière de voyage ont des effets défavorables sur presque tout le monde sur le continent.

f) Objectif 12 (Modes de consommation et de production responsables) : du fait qu'elle perturbe les chaînes d'approvisionnement mondiales, la pandémie de COVID-19 en cours entrave la réalisation d'un grand nombre de cibles de l'objectif 12. On assiste, par exemple, à une augmentation de la consommation de plastiques à usage unique en raison de la préférence croissante des gens pour les articles préemballés. En revanche, les perturbations touchant l'offre encouragent la production locale, ce qui aboutit à un certain degré de consommation responsable. Une autre évolution positive de bon augure pour la lutte contre les changements climatiques est la réduction des émissions de CO₂ liées aux transports. Une réduction des subventions relatives aux combustibles fossiles a également été constatée.

g) Objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) : les confinements, qui ont fortement réduit l'activité humaine, ont entraîné une diminution des émissions de carbone. En effet, selon l'Organisation météorologique mondiale, en 2020 les émissions de carbone sont inférieures d'environ 17 % à ce qu'elles étaient à leur sommet. Néanmoins, la pandémie mondiale de COVID-19 n'a que légèrement ralenti l'augmentation globale des concentrations atmosphériques de CO₂. Selon les premières estimations, les émissions de CO₂ continueront d'augmenter en 2020, bien qu'à un rythme réduit. Cette réduction, qui résulte des mesures mondiales de lutte contre le COVID-19, illustre ce qui est réalisable. Les efforts que les pays font pour respecter les engagements inscrits dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques risquent d'être entravés par le ralentissement actuel de l'activité économique, mais on ne peut répondre à l'urgence climatique que par une action climatique soutenue et ambitieuse et par l'adoption de voies de développement vertes et à faible intensité de carbone.

h) Objectif 16 (Paix, justice et institutions fortes) : le COVID-19 accroît les tensions politiques et les risques de conflit dans certains pays, tandis que des restrictions aux activités de presse et à la libre circulation de l'information sont imposées dans le cadre des mesures prises par les pays pour enrayer la propagation du virus. Néanmoins, des élections et des transferts de pouvoir pacifiques ont eu lieu dans plusieurs pays africains, malgré les problèmes posés par la pandémie. L'existence de sociétés pacifiques et inclusives est une condition indispensable à l'avènement d'un développement durable et inclusif.

i) Objectif 17 (Partenariats pour le développement durable) : la pandémie s'étant propagée dans toute l'Afrique, de nombreux États et organisations lui ont apporté leur soutien et leur aide, notamment l'Organisation des Nations Unies, le FMI, la Banque mondiale et le Groupe des Vingt, qui a suspendu les paiements dus par les pays les plus pauvres au titre du service de la dette. Malgré ces efforts notables, le déficit de financement actuel se chiffre à 345 milliards de dollars. Un des problèmes qui se posent à cet égard est que la plupart des ressources mobilisées à ce jour ne sont

ni des fonds nouveaux ni des fonds supplémentaires, mais simplement des ressources réaffectées qui étaient initialement prévues pour d'autres programmes⁶. Il convient toutefois de souligner que les actions menées au niveau international par la communauté scientifique, les décideurs, les entreprises et la société civile dans le cadre de la lutte contre COVID-19 sont remarquables et pourraient ouvrir la voie à des partenariats internationaux et multisectoriels plus solides.

9. La pandémie est donc un signal d'alarme mondial. Elle représente à la fois une menace grave et une possibilité de changement. Les pays africains doivent veiller à ce que les objectifs de développement durable et les objectifs, aspirations et cibles énoncés dans l'Agenda 2063 soient au cœur de leurs plans de relance pour l'après-COVID-19. Pour atténuer les perturbations socio-économiques massives causées par la pandémie, il faudra réaliser des investissements importants et il est largement possible de tirer parti de ces investissements pour faciliter les changements. En substance, l'avenir de la planète sera déterminé par la mesure dans laquelle ces investissements faciliteront le retour au statu quo ou serviront à réajuster les paradigmes socio-économiques actuels pour créer des trajectoires de développement vertes, inclusives et résilientes en faveur des personnes, de la planète et de la prospérité. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable que les programmes de reconstruction post-pandémique tiennent compte de la nécessité de minimiser les perturbations que connaissent les systèmes climatiques. Toute approche du développement véritablement durable et résiliente nécessite un ensemble de politiques susceptibles de remodeler pour le mieux nos sociétés et nos économies à long terme. Le choix est clair : retarder pour payer ou planifier pour prospérer. Ces politiques devraient favoriser la création de synergies entre les impératifs socio-économiques et climatiques, en normalisant la relation dichotomique entre l'humanité et le monde naturel. Le choix ne doit pas être difficile, car il existe de nombreuses possibilités de reconstruire les économies du continent en mettant l'accent sur les investissements verts sans perdre de vue les réalités actuelles des pays africains.

10. Si les investissements et les plans de relance à caractère financier sont orientés de manière à renforcer les principaux catalyseurs, cela facilitera la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 tout en préservant les moyens de subsistance en cette période de grands bouleversements. L'un des principaux défis consiste à faire en sorte que la reprise post-pandémique soit axée sur l'écologie afin que les pays puissent créer des emplois et relancer leur économie tout en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre. L'adoption d'une telle voie verte et le recours à la pratique de l'économie circulaire pourraient favoriser l'avènement d'une croissance inclusive et équitable et contribuer à l'élimination de la pauvreté tout en encourageant les modes de production et de consommation responsables. Pour ce faire, il faudra intensifier les activités économiques et la productivité permettant de créer des emplois verts et de renforcer le bien-être social, la résilience aux changements climatiques et la durabilité du capital naturel. Il faudra également intensifier les solutions fondées sur la nature afin d'atténuer les risques de catastrophe, de renforcer la résilience, de protéger les sociétés et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Le renforcement de la résilience est également au cœur du lien qui existe entre l'alimentation, l'énergie et l'eau ; par conséquent, des efforts doivent être déployés pour assurer la sécurité alimentaire tout en favorisant l'augmentation de la production locale durable, le commerce intrarégional, la production d'énergies fiables, propres et d'un coût abordable et la mise en place d'infrastructures d'eau et d'assainissement appropriées pour répondre aux besoins de la population du continent qui ne cesse de s'accroître et s'urbanise rapidement. À cet égard, l'investissement dans l'énergie est un puissant

⁶ Commission européenne, « Questions-réponses : La réaction de l'UE au niveau mondial face à la pandémie de coronavirus », 8 avril 2020. Disponible à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_20_606.

catalyseur économique qui peut favoriser la création d'emplois et de richesses, la création de petites et moyennes entreprises, l'inclusion des femmes et des personnes handicapées et l'accès à l'économie numérique. L'Afrique doit maintenant établir des paramètres permettant d'opérer une transition juste vers l'utilisation des énergies renouvelables, mais la communauté mondiale doit également reconnaître que l'Afrique produit moins de 4 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales, alors qu'elle abrite 17 % de la population mondiale⁷. En pilotant cette transition, les parties prenantes concernées doivent mettre l'accent sur la création d'emplois par l'utilisation de sources d'énergies renouvelables, tout en examinant, à titre transitoire, la possibilité de produire de l'électricité à l'aide de combustibles fossiles relativement propres, notamment le gaz naturel, afin de permettre à tous les ressortissants africains d'avoir accès à l'électricité. En outre, il est possible de renforcer les chaînes de valeur nationales et régionales en tirant parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine.

11. Les efforts de relance nécessiteront une coalition sans précédent des parties prenantes concernées et des actions coordonnées sur de multiples plans. Si la crise du COVID-19 nous a montré quelque chose, c'est que les gouvernements, les entreprises et les organisations de la société civile ne peuvent pas, à eux seuls, résoudre efficacement les problèmes mondiaux systémiques. Il sera de la plus haute importance que la communauté mondiale fasse preuve de solidarité à tous les niveaux; de même, pour renforcer la résilience, il faudra dûment mobiliser un large éventail d'acteurs publics et non publics, instaurer une solide collaboration entre eux et faire en sorte que le processus décisionnel inclue une partie de la société aussi large que possible afin que « personne ne soit laissé de côté ». Les États doivent en outre adopter une approche de nature à mobiliser l'ensemble de la société et à favoriser l'émergence de mécanismes de dialogue actif avec la société civile, le secteur privé, les groupes marginalisés et les autres parties prenantes particulièrement vulnérables au COVID-19 et aux changements climatiques. Les institutions doivent, en particulier, s'employer à lutter contre les inégalités et à répondre aux besoins des pauvres et des plus vulnérables et tout doit être mis en œuvre pour associer les jeunes à ce processus, ce qui aurait une incidence directe sur leur vie future. En outre, la transparence de la part de tous revêt une importance capitale dans ces efforts et il faut rejeter le recours aux méthodes habituelles.

12. Par-dessus tout, il faut s'efforcer d'assurer la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Dans la décennie actuelle d'action en faveur des objectifs de développement durable, l'Afrique dispose d'une petite marge de manœuvre permettant de réaliser les objectifs inscrits dans les deux programmes. En conséquence, la septième session du Forum régional africain pour le développement durable soutiendra les efforts déployés par toutes les parties prenantes pour atteindre cet objectif et permettra aux participants d'explorer les moyens de promouvoir les synergies, de trouver des compromis entre les différents impératifs et de nouer des partenariats de collaboration pour mener des actions concrètes. Le Forum régional élargira également les possibilités d'apprentissage intrarégional entre pairs en matière d'exams nationaux et locaux volontaires. Les messages clés qu'il adoptera constitueront la contribution régionale de l'Afrique aux travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable que le Conseil économique et social organisera en juillet 2021, ces travaux devant être axés sur les mêmes neuf objectifs de développement durable retenus pour la session du Forum régional. Les décisions issues des travaux du Forum régional serviront de guide pour promouvoir, formuler et mettre en œuvre les politiques aux niveaux régional et national.

⁷ Pour de plus amples renseignements, voir Accueil ONU » Questions thématiques » La population. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/population/index.html>.

13. Dans ce contexte, l'objectif, les sous-thèmes et les modalités de la septième session du Forum régional africain pour le développement durable se présentent comme suit :

III. Objectif du Forum régional africain pour le développement durable

14. La septième session du Forum régional africain pour le développement durable a pour objectif général de procéder, dans le cadre régional, au suivi et à l'examen des progrès accomplis, de faciliter l'apprentissage entre les pairs et de promouvoir des solutions et des actions transformatrices permettant d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ainsi que des aspirations, objectifs et cibles énoncés dans l'Agenda 2063.

15. Compte tenu de la crise du COVID-19, les objectifs spécifiques de la session du Forum régional, axés en particulier sur les neuf objectifs de développement durable qui seront examinés à la réunion du forum politique de haut niveau de 2021 et les objectifs correspondants énoncés dans le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, sont les suivants :

a) Procéder, dans le cadre régional, à l'examen et au suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

b) Mettre en place un cadre d'apprentissage entre les pairs et d'échange de données d'expérience, d'approches, de bonnes pratiques et d'enseignements tirés, en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

c) Recenser et évaluer les lacunes, les problèmes et les possibilités qui se présentent dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

d) Arrêter et définir les actions transformatrices, les engagements, les moyens d'action, les partenariats et les mesures que les pays doivent adopter pour se reconstruire en mieux dans le monde de l'après-COVID-19 et pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 au cours de la décennie 2021-2030 ;

e) Débattre et adopter les priorités et les recommandations de l'Afrique sous la forme de messages clés visant à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 à différents niveaux qui serviront de contribution collective de la région au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021, qui se tiendra à New York du 6 au 15 juillet 2021, et viendront inspirer les politiques et les programmes de mise en œuvre à divers niveaux.

IV. Sous-thèmes du Forum régional africain pour le développement durable

16. Les travaux de la septième session du Forum régional seront menés sur la base des sous-thèmes énoncés ci-après, qui s'articulent autour des neuf objectifs de développement durable qui seront examinés à la réunion du forum politique de haut niveau de 2021 :

- a) Élimination de la pauvreté ;
- b) Élimination de la faim ;
- c) Bonne santé et bien-être ;
- d) Travail décent et croissance économique ;

- e) Réduction des inégalités ;
- f) Modes de consommation et de production responsables ;
- g) Action climatique ;
- h) Paix, justice et institutions fortes ;
- i) Partenariats.

17. Le Forum régional mettra l'accent sur l'importance capitale des efforts de mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, compte tenu des synergies existant entre ceux-ci et du fait qu'ils se renforcent mutuellement ; les deux programmes constituent ensemble un cadre permettant d'assurer le développement transformateur et durable du continent. Dans l'examen de chacun des sous-thèmes susmentionnés, le Forum régional prendra en compte les diverses répercussions de la pandémie de COVID-19, examinera les progrès accomplis dans la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, examinera les liens existant entre les objectifs de développement durable, déterminera les actions intégrées permettant de réaliser des objectifs multiples d'une manière cohérente susceptible de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté et encouragera ces actions.

18. Un rapport analytique concis éclairera les débats sur chacun des sous-thèmes. Il examinera aussi les objectifs correspondants énoncés dans le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Parmi les questions cruciales qui seront abordées dans chaque sous-thème figurent :

a) Les principales tendances constatées et les progrès accomplis dans la réalisation des cibles choisies dans le groupe d'objectifs de développement durable retenu ; dans le cadre de chaque sous-thème, le Forum régional examinera et mettra en évidence les liens existant entre les objectifs choisis et d'autres objectifs et cibles, en tenant compte des effets de la pandémie de COVID-19 ;

b) Les problèmes, les obstacles et les questions émergentes, notamment les conséquences de la pandémie de COVID-19 pour les États dans le cadre des efforts qu'ils font en vue de mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;

c) Les possibilités et les actions transformatrices, les partenariats et les mesures que les pays doivent adopter pour assurer une reprise résiliente et verte, se reconstruire en mieux dans le monde de l'après-COVID-19 et accélérer considérablement la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

V. Modalités de la septième session du Forum

19. Compte tenu des problèmes posés par la pandémie de COVID-19 en cours, la septième session du Forum régional se tiendra sous une formule hybride permettant la participation en présentiel et la participation virtuelle. Le Forum régional comprendra les réunions et manifestations d'avant-session et les séances principales présentées ci-après :

A. Réunions et manifestations d'avant-session

20. Le Forum régional africain pour le développement durable sera précédé de réunions visant à rassembler les divers points de vue des parties prenantes et à en faire la synthèse ainsi qu'à échanger des idées d'avant-garde, des outils, des données d'expérience, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre du

Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Des réunions similaires seront également organisées en marge des travaux du Forum régional. Les textes issus de ces réunions éclaireront les débats du Forum régional. Les réunions et manifestations d'avant-session prévues sont les suivantes :

- a) Un atelier régional de préparation et de renforcement des capacités à l'intention des grands groupes et d'autres parties prenantes, notamment de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé ;
- b) Un atelier régional sur les examens nationaux volontaires des progrès accomplis dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
- c) Un atelier régional sur les examens locaux volontaires des progrès accomplis dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et sur le renforcement des mesures locales tendant à assurer une reprise durable après la crise du COVID-19 ;
- d) Un forum sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique ;
- e) Des ateliers d'experts et d'autres réunions thématiques axés sur le thème et les sous-thèmes de la session du Forum régional.

B. Principales séances de la septième session du Forum

21. La septième session du Forum régional comprendra les principales séances suivantes :

- a) Ouverture de la session du Forum régional : Un représentant du Zimbabwe, pays assurant la Présidence du Forum régional africain pour le développement durable de 2020, prononcera une brève allocution et présidera l'ouverture des travaux. La Secrétaire exécutive de la CEA prononcera l'allocution de bienvenue au nom des institutions et organismes des Nations Unies. Celle-ci sera suivie des allocutions des invités spéciaux et des représentants de haut niveau de la Commission de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement. Un représentant officiel du pays hôte, la République du Congo, procédera ensuite à l'ouverture officielle des travaux du Forum régional africain pour le développement durable de 2021.
- b) Dialogue de haut niveau sur le thème du Forum régional : il sera l'occasion pour un groupe de haut niveau composé de décideurs et de personnalités éminentes de divers horizons d'avoir des échanges de vues interactifs. Parmi les intervenants figureront des ministres et des invités spéciaux provenant de pays ayant réalisé des examens nationaux volontaires, ainsi que des personnalités ayant déjà participé aux travaux de forums politiques de haut niveau pour le développement durable. Tout en préparant le terrain pour les débats ultérieurs du Forum régional, cette séance fournira des orientations de haut niveau sur les moyens de mieux construire l'avenir dans le monde de l'après-COVID-19 en vue de créer une Afrique résiliente et verte et d'atteindre les objectifs fixés dans le programme 2030 et l'Agenda 2063.
- c) Aperçu du rapport d'activité sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine : cette séance du Forum régional comprendra un examen fondé sur des données probantes des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 aux niveaux régional et sous-régional, qui sera fait en tenant compte des problèmes posés par la crise du COVID-19 en cours. La séance comprendra des exposés que le secrétariat fera, ainsi que des débats sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des deux programmes et sur les messages clés découlant du rapport.

d) Table ronde sur les examens nationaux volontaires : cette table ronde facilitera l'apprentissage par la mise en œuvre de solutions et de bonnes pratiques et par l'échange de données d'expérience et d'enseignements tirés des examens nationaux volontaires et de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. La table ronde sera également l'occasion de sensibiliser les participants aux problèmes qui empêchent les pays de réaliser des examens nationaux volontaires pendant la crise du COVID-19 et à la manière dont ces examens peuvent favoriser l'avènement d'une reprise durable après la crise tout en accélérant la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Parmi les questions que les participants débattront lors de la table ronde figurent les résultats de l'atelier préalable à la session du Forum régional qui sera organisé sur les examens nationaux volontaires. La table ronde sera animée par un groupe de personnalités composé de décideurs et d'experts de haut niveau provenant de pays qui ont réalisé des examens nationaux volontaires en 2019, 2020 et 2021 et d'autres pays d'Afrique qui sont en première ligne dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Les grands groupes et la communauté des donateurs seront également représentés dans le groupe chargé d'animer la table ronde. Les intervenants exposeront des solutions convaincantes, partageront leurs points de vue, leurs données d'expérience et les enseignements qu'ils ont tirés et indiqueront les actions et les autres mesures nécessaires pour mieux construire l'avenir après le COVID-19 et renforcer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

e) Table ronde sur les examens locaux volontaires : cette table ronde permettra aux participants de discuter des données d'expérience des villes et des collectivités locales en matière d'examens locaux volontaires et des efforts qu'elles font pour promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 au niveau local dans le contexte du COVID-19. La table ronde sera animée par un groupe de personnalités composé de décideurs et d'experts de haut niveau provenant de villes et d'entités infranationales qui réalisent des examens locaux volontaires et des pays qui participent au processus d'examen national volontaire.

f) Séance plénière sur la satisfaction des besoins en données et en statistiques nécessaires pour assurer une reprise durable et inclusive fondée sur des données probantes : cette séance plénière sera l'occasion de souligner l'importance qu'il y a à renforcer l'accès à des données et à des statistiques exactes afin de faciliter la mise en œuvre fondée sur des données probantes du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et l'établissement de rapports y afférents. Les participants se pencheront sur la disponibilité des données et l'accès à celles-ci, les approches potentielles et les possibilités d'action ainsi que sur les investissements nécessaires pour générer des données exactes en temps voulu en vue d'assurer l'avènement d'une reprise inclusive et durable, de mieux construire l'avenir après la crise du COVID-19 et de réaliser les aspirations, les objectifs et les cibles énoncés dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

g) Séances plénières et parallèles visant à examiner et à débattre en profondeur les sous-thèmes de la session du Forum régional : neuf séances parallèles seront organisées. Dans chaque séance, les participants débattront et examineront de façon approfondie la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans le contexte de la crise du COVID-19, en mettant l'accent en particulier sur l'un des neuf objectifs de développement durable retenus. Les neuf séances parallèles faciliteront l'apprentissage entre les pairs et permettront d'arrêter et de définir les possibilités d'action et d'autres mesures susceptibles d'aider les États à mieux construire l'avenir tout en accélérant la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

h) Séance plénière sur l'exploitation de la science, de la technologie, de l'innovation et de la transformation numérique : cette séance plénière mettra l'accent sur l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ainsi que dans l'établissement de

rapports y afférents. Les participants examineront les approches potentielles et les possibilités d'action qui se présentent dans ce domaine, ainsi que les investissements nécessaires pour tirer parti de la science et de la technologie et promouvoir l'innovation, en vue de mieux construire l'avenir dans le monde de l'après-COVID-19 et de réaliser les aspirations, les objectifs et les cibles énoncés dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Dans ce contexte, ils présenteront et débattront les textes issus du troisième Forum sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique.

i) Exposés des grands groupes et d'autres parties prenantes : ces exposés seront suivis de débats sur les résultats de l'atelier régional visant à renforcer les capacités des grands groupes et d'autres parties prenantes, ainsi que d'un examen des points de vue des organisations de la société civile, des acteurs du secteur privé et des institutions universitaires sur les moyens de mieux construire l'avenir après la crise du COVID-19 et d'atteindre les buts assignés au Programme 2030 et à l'Agenda 2063.

j) Exposé sur l'appui fourni par le système des Nations Unies pour le développement pour faciliter la reprise durable après la crise du COVID-19 ainsi que la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : la Plateforme de collaboration régionale, une structure de collaboration interne et souple créée pour faciliter les activités du système des Nations Unies au niveau régional, fera rapport au Forum régional africain pour le développement durable sur les résultats de sa première réunion. Un exposé sera fait sur les interventions que le système des Nations Unies mène actuellement ou a prévu de mener, notamment dans le cadre des coalitions d'opportunité ou thématiques, pour soutenir les efforts que les États membres, les communautés économiques régionales et la Commission de l'Union africaine fournissent en vue de mieux construire l'avenir après la crise du COVID-19 et d'atteindre les buts assignés au Programme 2030 et à l'Agenda 2063.

k) Examen et adoption des messages clés du Forum régional : au cours de cette séance du Forum, les États membres et les autres parties prenantes examineront les messages clés destinés à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, proposeront des modifications qu'il convient d'y apporter et les adopteront ; ces messages seront ensuite soumis au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021 à titre de contribution régionale de l'Afrique.

VI. Produits escomptés

22. Les participants généreront les produits suivants, qui feront l'objet d'une large diffusion :

a) Rapports d'orientation sur les sous-thèmes de la session du Forum régional africain pour le développement durable ;

b) Document final de la septième session du Forum contenant les priorités, les possibilités d'action et les recommandations de l'Afrique adoptées sous la forme de messages clés destinés à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et à servir de contribution collective de la région aux travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021 ;

c) Compte rendu des travaux du Forum, portant notamment sur les points saillants, les priorités et les recommandations qui se rapportent au thème et aux sous-thèmes de la session du Forum régional africain pour le développement durable de 2021.

VII. Résultats escomptés

23. La session du Forum régional africain pour le développement durable de 2021 devrait avoir les résultats suivants :

- a) Renforcer la capacité des pays qui participent aux examens nationaux volontaires de 2021 à réaliser leur examen pour présenter leur rapport d'examen au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021 ;
- b) Mettre mieux en évidence l'importance des examens locaux volontaires et renforcer la capacité des villes et des collectivités locales à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et à rendre compte des progrès accomplis en la matière ;
- c) Accroître les connaissances et les capacités des États membres, des grands groupes et des autres parties prenantes en matière de conception et d'exécution des politiques ;
- d) Renforcer la volonté des parties prenantes concernées d'accélérer le rythme de mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et de bien en assurer le suivi et l'examen ;
- e) Faire en sorte que les participants puissent formuler clairement et adopter sous la forme de messages clés la contribution collective de l'Afrique aux travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021 qui se tiendra du 6 au 15 juillet 2021 ; ces messages clés comprendront les priorités, les possibilités d'action et les recommandations régionales concernant le thème et les sous-thèmes du Forum régional.

VIII. Documentation

24. Les documents prévus pour la session du Forum régional africain pour le développement durable de 2021 sont les suivants :

Documentation d'avant-session :

- a) Note conceptuelle du Forum ;
- b) Rapport régional de l'Afrique sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;
- c) Rapport sur l'appui de la CEA et de l'Union africaine à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
- d) Rapports analytiques concis traitant des sous-thèmes de la session ;
- e) Rapports et documents finals des réunions et manifestations précédentes pertinentes.

Documentation d'après-session :

- a) Messages clés adoptés par le Forum régional africain pour le développement durable à sa session de 2021 à l'intention du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021 ;
- b) Rapport final sur les débats du Forum, portant notamment sur les points saillants, les priorités et les recommandations qui se rapportent au thème de la session du Forum régional africain pour le développement durable de 2021 ;
- c) Rapport du forum sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique ;

- d) Rapport de l'atelier régional sur les examens nationaux volontaires ;
- e) Rapport de l'atelier régional à l'intention des grands groupes et d'autres parties prenantes.

IX. Participants

25. La session réunira les représentants des entités suivantes :

- a) Tous les 54 États membres de la CEA (décideurs et experts de haut niveau des ministères et organismes chargés de la planification économique, des finances, de l'environnement et des ressources naturelles ou minérales, des affaires sociales, de l'énergie, de l'agriculture, de la justice, des statistiques et de la science et de la technologie) ;
- b) Les grands groupes et d'autres parties prenantes, notamment la société civile, les entreprises et les associations professionnelles, les universités et les instituts de recherche ;
- c) La Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ;
- d) La Banque africaine de développement ;
- e) Les communautés économiques régionales ;
- f) Les organismes et institutions du système des Nations Unies et d'autres agences et organisations internationales ;
- g) Les partenaires de développement.

X. Langues de travail

26. Les travaux se dérouleront en anglais et en français, avec des services d'interprétation simultanée dans les deux langues.

XI. Dates et lieu

27. La septième session du Forum régional africain pour le développement durable se tiendra, sous une formule hybride, à Brazzaville du 1^{er} au 4 mars 2021.

XII. Personnes à contacter

28. Les demandes de renseignements sur l'organisation de la septième session du Forum régional africain pour le développement durable doivent être adressées à :

M. Jean-Paul Adam

Directeur de la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles

Commission économique pour l'Afrique

Courriel : jean-paul.adam@un.org

M. Nassim Oulmane

Chef de la Section de l'économie verte, de l'innovation et de la technologie de la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles

Commission économique pour l'Afrique

Courriel : oulmane@un.org
